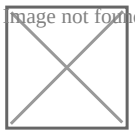

Délais mise en location agence

Par **Charlottehrch**, le **17/06/2025** à **21:23**

Bonsoir,

J'ai un appartement que je mets en location par le biais d'une agence immobilière, celle-ci a trouvé un premier locataire qui vient de partir le 30/05. Avant cette date, un petit dégât des eaux a eu lieu provenant des voisins du dessus, ce qui nécessite un coup de peinture car la fuite est réparée depuis un moment déjà ! Nous sommes le 17/06 et l'agence attends soit disant la facture de réparation de la fuite pour faire marcher l'assurance du voisin et la mienne.
ce qui m'embête c'est le temps que ça prends car évidemment moi je suis quand même prélevée de mon crédit immo.. et personne ne loue mon appartement depuis le 30/05... c'est moi qui dois relancer à chaque fois car personne ne m'appelle en m'attendant

Quels sont mes droits et les obligations de l'agence à ce sujet ? Sachant que sur mon mandant il n'y a aucune notion de délai de mise en location

je vous remercie !

Par **Pierrepauljean**, le **17/06/2025** à **21:40**

Bonjour

En tant que propriétaire, vous avez le droit d'avoir copie de tous les documents de gestion de votre bien

Avez vous la copie de la déclaration de sinistre de votre locataire ? (c'est une obligation pour tout locataire de faire cette déclaration...)

Par **Charlottehrch**, le **17/06/2025** à **21:46**

Bonjour, merci de votre réponse
Je n’ai pas eu de copie de déclaration de sinistre de l’ancien locataire , si j’ai bien compris avec l’agence, l’assurance de l’ancien locataire n’a pas été contactée mais uniquement la mienne, car l’ancien locataire avait déjà donné son préavis de départ avant que le sinistre ai lieu.

Je viens de regarder sur mon compte d’assurance, et je ne vois aucun sinistre de déclaré non plus.

Par **janus2fr**, le **18/06/2025** à **06:49**

Bonjour,

[quote]
l'agence attends soit disant la facture de réparation de la fuite pour faire marcher l'assurance du voisin et la mienne.

[/quote]
Si vous parlez de votre assurance PNO, ce n'est pas à l'agence de gérer mais à vous. C'est votre assurance, c'est à vous de traiter avec elle.

Par **Charlottehrch**, le **18/06/2025** à **08:17**

Bonjour,

Oui tout à fait c’est mon assurance PNO, vous avez sûrement raison pour les démarches à faire moi-même. Mais pourquoi dans ce cas l’agence s’est engagé à faire les démarches pour moi ?

S’il n’en est rien cela me fait perdre encore plus de temps pour la remise en location et la question reste la même que au début à savoir : quelles sont les obligations de l’agence pour la mise en location et quels sont mes droits et recours en cas de délais allongé pour trouver un nouveau locataire par l’agence ?

Par **Pierrepauljean**, le **18/06/2025** à **09:20**

il faut relire les clauses du contrat signé

votre seul levier est de mettre en avant les carences de l'agence dans votre dossier et de résilier le mandat

au préalable récupérerez tous les documents concernant la gestion de l'ancien locataire: en cas de litige c'est vous que l'ex locataire poursuivra

Par **Charlottehrch**, le **18/06/2025** à **10:12**

Il n’y a pas de notion de temps pour que l’agence retrouve un locataire dans le mandat c’est

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

ça mon problème.

J’ai signé avec eux jusqu’en septembre 2026 alors je suis bien embêtée

Merci en tout cas

Par **janus2fr**, le **18/06/2025** à **11:13**

Qu'est-ce qui bloque exactement la remise en location ?

Est-ce le fait que l'agence attende que la peinture soit refaite ? Si oui, pourquoi n'est-elle pas refaite ?

Vous pouvez très bien faire intervenir votre propre peintre sans attendre l'agence.

Il est aussi possible de relouer avant que les travaux ne soient fait, si un locataire est d'accord pour cela. Les travaux pourront être faits une fois le locataire en place.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés